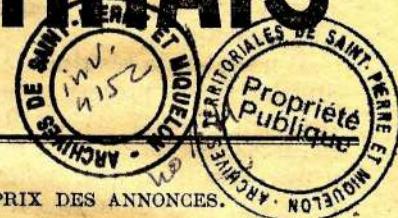




# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain



PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).  
Pour la Colonie.  
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### NOTRE PROFESSION DE FOI

#### SAINT-PIERRAIS

Jusqu'à la fin, nos adversaires veulent se moquer de vous en nous accusant, nous vos mandataires d'hier, d'être les auteurs des troubles et de l'agitation qu'ils ont organisés pour vous en imposer par le tapage et par des vociférations.

D'après eux, nous serions aussi les fauteurs des délits qu'ils ont commis, il en serait ainsi des vexations et des provocations de toutes sortes qu'ils ont fait subir à de paisibles citoyens comme nous, dont le seul tort était de ne pas penser comme eux.

Singulière façon de se disculper et de se blanchir que d'imputer aux autres les infractions à la loi et envers la société qu'ils ont commises.

Les personnalités qui se dévouent à la cause saint-pierraise n'en ont jamais tiré profit, elles se sont multipliées tout cet hiver pour venir en aide à la misère des uns et des autres, elles ont accompli des prodiges de charité et de dévouement.

A leur tête se trouve notre ex-maire, M. Daygrand, que les fatigues n'arrêtent pas, se dévouant sans compter à nos œuvres de bienfaisance.

Nous vous l'avons dit déjà, c'est par conciliation et sur les conseils de l'inspecteur que nous avons fait des propositions de céder le terrain de l'église et de la rue Borda.

A notre bonne volonté de tout concilier, on a répondu par l'envoi de cette convention irrégulière et dérisoire que vous connaissez, digne d'être imposée à des graviers.

Presque aussitôt a été prononcée la dissolution du Conseil Municipal, de vos mandataires que l'on a chassés de la mairie comme des esclaves sans leur donner de motifs de tant de rigueur et de tant d'insolence.

Voilà. Saint-Pierrais au cœur patriote, l'affront sanglant que le despotisme a fait subir aux plus dévoués comme aux plus consciencieux de vos compatriotes, pour complaire à une personnalité que l'on cherche en vain à mettre hors de cause parce qu'on la sait impopulaire.

**Pour vous tromper on ose vous dire que nous ne voulons pas d'église!** Ceux qui le disent mentent éfrontément toujours pour vous tromper, surtout pour surprendre votre bonne foi et obtenir vos suffrages.

**Oui nous voulons une église.** mais ce que nous ne voulons pas ce sont ces nouveaux impôts que l'on prépare et qui sont destinés à couvrir les frais de cette dispendieuse cathédrale, que l'on veut imposer à notre misère sans tenir compte de vos préférences, ni de vos aversions.

Notre passé, notre notoriété, la faveur dont vous nous avez toujours honorés quand nous avons sollicité vos suffrages, répondent de ce que sont nos intentions conciliatrices, que ce n'est pas avec nous que l'on peut craindre ni des menaces ni des représailles de vengeance que nos adversaires savent si bien exercer.

Au contraire, vous avez à plusieurs reprises repoussé nos adversaires comme ayant fait alliance et faisant cause commune avec ceux qui veulent votre ruine et notre perte.

A l'occasion de leurs engagements électoraux, rappelez-vous que M. Marie Lefèvre et Jacques Légasse, pour complaire à leur idole, sont allés au Conseil d'administration avec mission de voter l'emprunt de 300,000 francs, malgré défense du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce.

Leur homme Jullien a eu peur des huées de la foule saint-pierraise, donc vous êtes tout puissants d'imposer votre volonté et de ne pas souffrir que des étrangers irresponsables viennent faire la loi chez vous et vous insulter dans la personne de vos représentants.

En surprenant vos suffrages par la mise en évidence de la question de l'église, on veut s'en servir pour sauvegarder les intérêts d'un homme qui se sent tellement impopulaire qu'il veut se cacher derrière cette question d'église, église que tous nous voulons autant et plus que lui, mais nous ne voulons pas des conséquences que l'on veut nous imposer.

**Saint-Pierrais, vous nous aviez élus librement, il y a moins d'un an, vous ne souffrirez pas que, par un acte d'ar-**

bitraire et de despotisme, on nous traite en esclaves rebelles que l'on chasse.

Nous sommes des gens civilisés, nous avons droit à tous les principes d'égalité et de considération, vous ferez donc respecter votre volonté populaire en luttant le nom Saint-Pierrais de l'affront de servilité que l'on a voulu lui infliger le 1<sup>er</sup> mars.

Soyons calmes, mais soyons fermes, comme il convient à une démocratie qui se respecte et qui se sent forte de son bon droit contre ses oppresseurs.

Forts de ces principes de citoyens libres et de résolutions viriles, vengez l'honneur saint-pierrais en votant en masse pour notre liste aux cris de :

**VIVE LA LIBERTÉ !**

**VIVENT LES SAINT-PIERRAIS !**

G. DAYGRAND, T. CLÉMENT; H. PATUREL; G. MERLE; A. MAHEUX; H. COLOMBEL; E. GLOANE; J. YVON; A. GROSVAILLET; J.-B. POULAIN; E. BENATRE; E. PÉPIN; F. THÉLOT; G. LEFÈVRE; G. JAQUET; A. GAUCHET; E. YVON; Y. LETIET; G. DAGORT.

### SAINT-PIERRE AUX ST-PIERRAIS

Tel est le cri de ralliement que les St-Pierrais de cœur et d'âme doivent pousser.

Pour la plupart nous y sommes nés, nos parents y sont morts et y ont fait souches.

C'est donc notre pays de naissance, ou d'adoption, et nous devons le défendre contre la domination d'étrangers qui veulent l'asservir, qui veulent l'exploiter à leur seul profit.

Le parti saint-pierrais a toujours été victorieux, parce qu'il est juste et équitable que charbonnier soit maître chez soi.

On aura beau dire tout ce que l'on voudra, que nous ne sommes que des malheureux. Mais notre union fait notre force et notre solidarité sociale fera notre puissance. En tous les cas, pau-

La vie n'est pas vice quand on a honneur et probité en partage.

Le socialisme saint-Pierrais vient de naître presque à son insu, par la force des circonstances et pour échapper à l'oppression.

Il n'est pas le résultat de déclamations stériles ni de projets insensés et irréalisables, nous y avons été poussés par la force des choses, pour nous soustraire à une tyrannie, qui, pour mieux nous asservir, prenait toutes les formes.

Nous ne voulons pas de maître nous ne voulons connaître que nos intérêts matériels et moraux.

Nos intérêts matériels consistent à payer le moins d'impôts possible et à jouir des plus grands bienfaits, du plus grand bien-être de la vie sociale.

De jour en jour nous sommes de plus en plus imposés et surtaxés sans en recueillir le moindre bien-être; cette imposition et cette surtaxation ne servent qu'à favoriser des privilégiés au détriment de la masse. Saint-Pierre pour être administré coûte plus cher qu'un chef lieu de département, si encore nous étions protégés nous ne dirions rien.

Mais non, la France semble se désintéresser complètement de nous en en voyant des administrateurs qui n'ont aucun souci de nos besoins matériels et qui sont toujours disposés à prêter main forte à ceux qui veulent nous opprimer.

La dissolution inqualifiable dont le Conseil municipal vient d'être l'objet en est une preuve frappante.

Nous devons nous opposer de toutes nos forces à cette coalition, (qui est tramee contre nos existences), par l'union sociale qui constitue ce qu'on appelle le socialisme.

Tout honnête homme doit être socialiste dans la bonne acceptation du mot, c'est à dire qu'il doit tendre de toutes ses forces à l'amélioration sociale de ses semblables, non par des déclamations, mais par des mesures qui seraient de nature à améliorer la vie en commun sans porter préjudice à la masse, sans sacrifier tout un pays à faire la fortune de quelques privilégiés.

Saint-Pierrais, nos compatriotes, vous devez vous défendre et vous protéger dans votre intérêt social. Pour la construction d'une église, que nous voulons tous, on veut vous diviser pour mieux vous dominer. Ce que vous devez faire, c'est au contraire vous unir, c'est de bien vous convaincre les uns et les autres que la question de l'église n'est qu'un prétexte imaginé par vos adversaires pour perpétuer le trouble et l'agitation parmi vous et en profiter pour arriver à vous asservir et à vous décourager de combattre pour vos libertés.

La servitude n'est pas dans notre tempérament, soyons donc des hommes et votons pour la liste Daygrand aux cris de

**Vive la Liberté!**

**Vivent les Saint-Pierrais!**

## PROFESSION DE FOI de nos adversaires

La profession de foi de nos adversaires n'est qu'un tissu de bluff, elle est bien d'accord avec leur manière de faire.

Comment osent-ils, après les poursuites et les condamnations dont certains d'entre eux ont été l'objet, comment osent-ils avoir le culot de venir dire que nos amis font régner le trouble, la violence et l'arbitraire dans le pays depuis dix huit mois.

Tout cela parce qu'ils ragent de voir que les gens indépendants osent, malgré les menaces et les insultes, s'opposer à leurs menées. C'est à dire que nous avons affaire à des gens insolents, qui ont la force brutale en partage, et qui, par la menace, veulent imposer aux autres leur manière de voir qui n'est même pas la leur. Combien de plaintes ont été portées au parquet contre eux pour les faire rentrer dans le devoir; et ce sont ces gens qui ont commis des brutalités, qui s'en vantent comme d'un acte digne de civilisation et d'éducation qui viennent nous reprocher d'être cause de trouble parce que nous ne voulons pas plus nous soumettre à leur brutalité qu'à leur fantaisie.

Quelle contradiction dans leurs affirmations, quand ils prétendent que c'est M. Légasse qui a obtenu les 20,000 fr. et qu'ils disent dans leur profession de foi que M. Daygrand n'avait demandé au Conseil d'administration que cette somme de 20,000 francs. Quelle blague quand on se contredit à ce point et comme l'on se moque des pauvres électeurs. Aussi, l'un d'eux disait: c'est-il en rhumant d'être candidat, il faut sauver tous ces c. . . . là . . .

Ils prennent des engagements de ne voter ni impôts ni emprunts; et qu'est-ce que MM. Marie Lefèvre et Jacques Légasse voulaient donc faire au Conseil d'administration quand ils voulaient gager, c'est à dire contracter l'emprunt de 300,000 francs. Que vont donc encore faire leur allié Cousturier quand il a en poche la nomenclature des objets de consommation qui doivent lui fournir pour 200,000 francs d'impôts.

Quels sont ceux qui fondent les taxes municipales avec les impôts, les premières sont momentanées et provisoires pour faire face à une situation présente, tandis que les impôts sont éternels, c'est à dire établis à tout jamais.

On veut faire un fantôme aux Saint-Pierrais de l'indépendance de nos anciens conseillers municipaux, on dit qu'ils ne veulent pas d'église, qu'ils ne veulent pas procurer de travail aux ouvriers. Mensonge électoral que tout cela, quand on connaît que la municipalité était dirigée par M. Daygrand qui est un homme honnête, conciliant et respectueux des convictions religieuses des autres; quand on sait que l'archi-

tecte Deschaux a déclaré dans sa lettre que tout était acheté en France.

Quelle comparaison peut-on établir entre M. Daygrand et Légasse, quand ce dernier, pour les besoins de sa spéculation et de sa domination, vient de se faire franc-maçon.

Quand un homme fait ainsi ce qu'il veut de son corps, jugez Saint-Pierrais. combien il doit être dangereux à la société.

## LE TRUST ET LES OUVRIERS

Depuis des temps infinis, il était d'usage que les ouvriers qui travaillaient aux navires français ou étrangers en avaries étaient payés dix francs.

Cette augmentation de salaires avait pour raison de dédommager les ouvriers de la précipitation avec laquelle le travail s'accomplissait pour ne point retarder les armateurs.

Comment se fait-il que le trust de M. Légasse vient de faire disparaître cet usage de notre place?

Après les élections, les ouvriers en verront bien d'autres, surtout s'ils envoient la liste Légasse siéger au Conseil municipal et de là au Conseil d'administration.

Ils doivent savoir ce qui les attend, quand on n'aura plus besoin d'eux, qu'ils prennent leurs précautions pour assurer le triomphe du parti Saint-Pierrais.

## COMPAREZ

N'est-il pas vrai que c'est M. Daygrand qui a demandé le premier un secours pour les pauvres au Conseil d'administration?

N'est-il pas vrai que c'est seulement depuis l'arrivée de M. Daygrand à Paris que les malheureux ont été secourus?

N'est-ce pas le Conseil municipal que le Grand Cousturier a dissous, qui a fait une quête à l'automne pour ouvrir le fourneau économique?

N'est-ce pas M. Daygrand, avec le concours de M. Delmont, qui a formé un comité à Paris pour faire des quêtes?

N'est-ce pas M. Daygrand avec ses amis qui, dimanche dernier, organisait un concert au casino de Saint-Malo, toujours pour venir en aide à ceux qui souffrent du froid et de la faim à Saint-Pierre?

Qu'a fait M. Légasse qui était parti bien avant? Ah! il avait de petites affaires personnelles qui le préoccupaient bien plus que les Saint-Pierrais, des suite ou à suite de gros sous.

Où sont donc les actes que le bon cœur de Louis Légasse a dictés? On rencontre à chaque pas de ses victimes.



Où sont ceux qui, ayant travaillé pour Légasse ou avec son concours, ont pu s'élever?

Répondez donc, Vigie; nommez-les?

N'avons-nous pas encore sous les yeux l'affaire Jolivet. Légasse y a gagné de l'argent, et Jolivet? Le déshonneur et la prison.

Légasse n'aime pas les Saint-Pierrais, soyez-en bien persuadés; il est venu ici pour faire sa fortune, de même que son frère a quitté la France pour décrocher le bonnet d'évêque.

Voter pour la liste Légasse: C'est la continuation du creusage des abords de sa cale; C'est l'église en ciment armé qui ne donnera aucun travail aux ouvriers du pays; C'est l'usine d'huile de baleine qui rui-nera totalement la petite pêche; et bien d'autres fléaux que nous ignorons pour le moment.

## LA LISTE DAYGRAND

On est obligé de tenir compte à la liste Daygrand de sa bonne composition, que ce sont des gens indépendants et paisibles ne cherchant querelle à personne et qui ne demandent que la conciliation à la condition de sauvegarder les intérêts qui leurs sont confiés.

A l'encontre de la liste Légasse, ce qui fait sa force c'est qu'elle se compose, pour plus de la moitié, d'hommes très populaires et jouissant à juste titre de l'estime public. Les autres le sont moins et plus jeunes, mais ils passeront par la trouée qui leur sera faite par leurs ainés aidés par la phalange des jeunes Saint-Pierrais qui tout feu et flamme n'entend pas se laisser asservir.

Le Commerce, les ouvriers, la plus grande partie des marins et la jeunesse cadienne voteront pour la liste Daygrand, lequel a eu le mérite avec son adjoint M. Benâtre, de faire connaître l'activité et les ressources de charité que possédaient ces deux hommes pour se dépenser à soulager les malheureux sans y mettre de prétention comme sans ostentation.

## LA LISTE LÉGASSE

La Vigie nous a dit qu'il y avait une liste Légasse et aujourd'hui ses candidats osent déclarer, pour les besoins de leur cause, qu'ils n'iront pas chercher le mot d'ordre chez Légasse; c'est peut-être l'estafette de ce dernier qui ira le leur porter.

Comment concilier autrement ces deux contradictions qui sont flagrantes, puisque l'on sait, ce qui n'est un mystère pour personne, que les candidats qui la composent ont des attaches plus ou moins directes avec Celui qu'ils vou-

draient renier au moment seulement de se présenter devant les suffrages des électeurs.

Il y en a même parmi eux dont l'impopularté est devenue légendaire, quoique se posant en candidats perpétuels à toutes les élections.

Nous pensons que la sagacité des électeurs fera prompte justice de ces candidats qui ne sont sympathiques à personne, pas même à eux-mêmes.

Constituée dans de telles conditions, la liste Légasse court à un échec certain, car les électeurs sérieux ne perdront pas leur temps à aller voter pour des candidats qui n'ont aucune chance de passer.

## LES 20,000 FRANCS DE SECOURS

### LES BONS BILLETS

La Vigie, quoique prétendant toujours que les pauvres gens de Saint-Pierre n'ont jamais eu besoin de secours, éprouve le besoin de faire croire que c'est à Légasse qu'on doit les 20,000 fr. accordés par la Chambre.

Et pour mieux bluffer, elle nous publie deux lettres de deux députés à L. Légasse. Qu'est-ce que cela prouve?

Cela prouve une fois de plus que Légasse est la plus belle mouche de coche que les hommes aient jamais connue.

Ces lettres sont du mois de février. Oo depuis novembre 1904, M. Daygrand avait demandé 20,000 francs de secours en Conseil d'administration. Légasse n'aurait pas été Légasse si, quand le ministre des finances et celui des colonies étaient tombés d'accord pour se rendre au désir de M. Daygrand, il n'avait fait faire des semblants de démarches par deux copains et s'il ne s'était dépeché de se faire écrire deux petites lettres de circonstances.

Allons! Vigie! la ficelle est connue; elle est si vieille qu'elle en est usée. A une autre!

Au reste, pourquoi, diantre, y tenez-vous tant à ces 20,000 francs, vous qui avec tant d'indignation, dénoncez toutes distributions de secours comme autant de manœuvres électorales? et qui reprochez si amèrement au comité de secours de Paris et au sous-comité de Saint-Pierre de faire du bien . . . . avec l'argent d'autrui? Est-ce que ces 20,000 francs sont sortis de la poche du bon M. Louis?

### Le trust et les petits pêcheurs

Pourquoi les petits pêcheurs l'automne dernier, ne vendaient ils leur morue que 28 fr. 50, quand la morue verte se payait jusqu'à 29 francs?

Parce que M. Légasse avait déjà employé contre eux le trust ou association pour ne payer la morue que ce prix là.

En votant pour la liste Légasse, c'est aussi introduire le trust dans les affaires publiques, c'est lui fournir le moyen de frapper des impôts quand sa spéculation s'en fera besoin.

Voyez plutôt si M. Marie Lefèvre et Jacques Légasse, ses commanditaires, n'ont pas déjà cherché à nous imposer l'emprunt de 300.000 francs, sans Delmont ça y était.

## COUSTURIER & LÉGASSE BLUFFERS

On sait avec quel culot Légasse a voulu s'approprier le mérite des 20.000 fr. demandés et obtenus par M. Daygrand. Mais les Saint-Pierrais ne sont pas aussi naïfs que les MM. Légasse le disent dans leur tournée en France: les Saint-Pierrais savent que M. Daygrand a été l'auteur de cette demande et qu'il a réussi à les obtenir malgré le gouverneur, allié de M. Légasse.

Ce qu'il y a de plus cocasse c'est que ce gouverneur, qui y était opposé, fait toute diligence pour délivrer ces secours pendant la période électorale en dehors de réglementation locale.

Ainsi c'est M. Ozon père qui est chargé d'en faire la délivrance et l'on sait qu'en M. Ozon s'incarne le président de la fabrique, mais cela peut être favorable à l'élection des candidats officiels dont son fils fait partie.

Ce qu'il y a de plus irrégulier, c'est que M. le gouverneur n'a même pas encore la transmission d'ouverture de crédit pour procéder à la distribution des secours. Et il a beau envoyer dépêche sur dépêche pour l'obtenir, le ministère ne lui répond même pas.

Allons ayez donc un peu plus de pudeur et ne vous croyez pas encore en Afrique, où les Tocqué et les Gaud font de la soupe avec des têtes de nègre et mettent le 14 Juillet une cartouche de dynamite dans le derrière de l'un d'eux pour accomplir l'élargissement d'un pauvre prisonnier gracié.

## LAÏCISATION DES BONNES SŒURS

Nos adversaires imputent à nos amis du Conseil municipal la laïcisation des bonnes sœurs.

Voyez, électeurs, jusqu'où va la mauvaise foi des gens, car cette décision a été prise depuis la dissolution du Conseil municipal, et depuis ni M. Benâtre ni M. Dupont n'ont siégé au Conseil d'administration. Ce dernier a même publié dans le Réveil une lettre très

énergique se refusant d'y siéger tout autant que la municipalité n'y serait pas représentée.

Ce bon M. Cousturier, au temps où il était gouverneur intérimaire de la Guinée n'en a-t-il pas fait autant des Pères du Saint Esprit? Pourquoi faire le bon apôtre et comme allié de Légasse essayer de faire supporter le mauvais effet de sa décision à nos amis qui n'y sont pour rien.

Electeurs, rappelez-vous toute cette oppression qui n'a qu'un but, faire pression sur vous en faveur de Légasse.

## UN SIMPLE MOT

### Electeurs

Le 1<sup>er</sup> mai 1904, j'ai fait appel à vos suffrages, vous me les avez accordés en grand nombre.

Empêché cette fois de prendre part à la lutte, je tiens néanmoins à m'entretenir avec vous de la question du moment, l'élection du Conseil municipal.

Vous ne savez que trop quel pénible hiver, faisant suite à deux campagnes désastreuses, la plupart des habitants ont passé: pas de travail, donc pas de gain, d'où manque parfois de provisions et même de charbon.

Heureusement que le maire et ses collègues ne sont pas restés indifférents et qu'après avoir rétabli et assuré le fonctionnement du fourneau économique, ils ont fait voter une demande de secours de 20,000 francs au ministre par le Conseil d'administration. Agissant en même temps en France près de personnes bienfaisantes, ils ont pu ensuite venir en aide à nombre de leurs concitoyens.

Telle était donc et telle est encore la situation, situation jusqu'alors inconnue dans nos îles.

Quoiqu'il en soit, on n'en songe pas moins à bâtir une cathédrale en ciment. On n'a certainement pas l'argent nécessaire pour un si gros travail, mais peu importe, n'êtes-vous pas là!

Et oui, électeurs, on compte sur vous, on compte à l'avance le produit de vos labeurs.

C'est bien simple, on créera des impôts que vous paierez! On s'en défend, je le sais. Pour le moment oui, parce que cela pourrait faire tort à la liste que vous savez, mais commettez l'erreur de donner vos voix à ceux qui y figurent et vous verrez s'il vous en pleuva sur la tête de ces impôts.

Ne savez-vous pas que déjà le gouverneur a fait effectuer des études au sujet du remaniement du tarif douanier; or, on ne prescrit pas de telles études, quand on ne songe pas à de nouvelles taxes.

Votre gêne, le moment venu, ne comptera guère, allez! Aux yeux de ces puissants, vous n'êtes en effet, mes amis, comme quelqu'un que je n'ai pas besoin de vous nommer l'a dit et répété en France, que des naïfs, des croyants.

Montrez-leur le 2 avril que si vous êtes des croyants, vous n'en comprenez pas moins bien vos intérêts et que vous n'avez sous ce rapport rien à apprendre d'eux.

Mais, me direz-vous, vous n'avez donc pas lu le journal « La Vigie »?

Et mais si je l'ai lu et j'y ai vu que M. Légasse avait déclaré qu'il répondait de la somme de 258,000 francs!

Répondait de la trouver, eh! assurément, il n'y a pas à en douter, mais ce dont je ne doute pas non plus c'est, puisqu'il ne déclare pas la posséder, il faudra qu'en grande partie il l'emprunte, donc qu'il faudra la rembourser.

Et 258,000 suffiront-ils? C'est bien peu pour une cathédrale, quand on considère le prix de la main d'œuvre qu'elle nécessitera et dont vous ne bénéficierez pas, et toutes les difficultés que présente un travail de cette importance.

Or, s'ils ne suffisent pas, il faudra en trouver d'autre; alors, nouvel emprunt si l'administration interviendra et vous dira:

« Vous avez élu des hommes qui ont voulu que ce travail fut exécuté, tant pis pour vous; j'exige qu'il soit terminé et comme je n'ai pas de fonds à donner pour cela, je vais réclamer du Gouverneur que les dégrèvements consentis depuis 1892 sur différents articles du tarif douanier cessent d'avoir leur effet, que par exemple le thé soit frappé de 20 sous par livre en plus, le café de 15 sous, la farine de 9 francs par baril; que le coton, le maïs, l'eau de vie, le tabac, le beurre, les pommes de terre, la planche, les bestiaux, la viande, le lard etc. etc. soient frappés également du droit entier, car pour terminer votre église il faut un emprunt et il faut aussi que son remboursement soit assuré.

Votre commerce d'échange avec l'étranger était déjà bien amoindri, il va être anéanti. Peu m'importe.

Et s'il n'y a pas assez des taxes sur les marchandises, j'ai, vous le savez, le timbre, l'enregistrement, les portes et fenêtres. Vous aurez beau me dire, que vous n'avez pas le sou, qu'on ne tire pas du sang d'une pierre, cela ne m'importera pas davantage.

Cette calamité, car ce serait une calamité, électeurs, vous pouvez l'éviter en renvoyant à la mairie les hommes qu'un acte de despotisme a fait sortir.

M. le Curé dispose de 120,000 francs; avec cette somme il peut faire une église semblable à celle incendiée, suffisamment spacieuse donc. En s'en contentant, il ramènerait l'accord dans notre petite cité et pour que la pêche reprenne, nous verrions la prospérité y renaitre.

Réfléchissez donc bien, électeurs, et ne vous laissez pas influencer par de belles paroles. On n'a pas l'argent nécessaire à la construction du bâtiment qu'on projette d'édifier, car si on l'avait on le clameraient autrement haut qu'on ne le fait.

Vos votes pour vos élus d'il y a onze mois et leurs amis seront une protestation contre des projets extravagants, ne venant pas à leur heure, protestation d'une population qui déclare qu'elle n'a pas le moyen de se payer des travaux coûteux et inutiles.

Je sais qu'on dira mensongèrement que le Conseil municipal dissous ne veut pas d'église. Oui, certainement, il veut une église, mais en bon administrateur qu'il est, comme un bon père de famille, il la veut proportionnée à ses ressources.

Aux urnes donc et votez pour vos élus du 1<sup>er</sup> mai dernier et leurs amis.

J. DUPONT

Président de la Chambre de Commerce

## A M M. DE LA VIGIE

Propriété  
Publique

Quand la période électorale sera close, nous répondrons au directeur de la Vigie au sujet des insinuations ayant trait à notre rédaction.

Pour le quart d'heure, nous avons autre chose à faire que de nous occuper d'une personnalité nouvelle et complètement étrangère à nos débats.

La Rédaction

## LA CASSEROLE ET LE CANARD

La casserole, qui le croirait? n'est pas contente que le Réveil ait dévoilé les secrets de l'affaire Jolivet et qu'il ait essayé de réhabiliter la mémoire de la dernière victime de Légasse. A ce sujet on nous traite de canard, autrement dit de bavard. Cette éminente casserole devrait savoir, mieux que personne, que nous n'avons rien exagéré; et au lieu de nous accabler du titre de canard, aux petits pois ou aux faux poids, elle aurait dû nous savoir gré de nos bonnes intentions à l'endroit de son excellente postulante à l'écharpe, qui fait si bien devant son armoire à glace.

## POISSON D'AVRIL

Défiez-vous par ces temps de poissons d'avril électoraux que l'on n'en vous fasse courir les risques à vos dépens.

En voici un qui vaut son pesant d'or: c'est l'envoi d'un jeune ingénue à la recherche d'œufs de lapin pour les mettre à couver.

Le fait est, paraît-il, exact et nombre de gens en font des gorges chaudes par ces temps électoraux où M. Légasse se prépare à nous poser plus d'un lapin.

Défiez-vous, Saint-Pierrais, ouvrez l'œil et le bon. Prévenez vos amis du poisson d'avril que l'on veut nous jouer à propos d'œufs de lapin.

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART

Par Burgundia ou au courrier suivant

Poêle de cuisine.—Lit.—Literie.—Tables.—Chaises et ustensils de cuisine.

S'adresser à M. DÉMARTIN  
Coin des rues des Miquelonais et Marguerite.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.